

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUILLET 2022

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 4 juillet 2022, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 11 juillet à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, DEGRENAND Bruno, DEMARCHE Dylan (remplace NOLY Jean), DOUSSOT Dimitri, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir : CHEMINOT Didier pour GHILES Philippe, CLEMENT Christelle pour DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri pour COLINET Patrice.

Etaient absents : CARTERET Jean-Paul, COLINET Patrice (pouvoir donné), DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude (pouvoir donné), GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe (pouvoir donné), HENNING Frederick, NOLY Jean (remplacé par DEMARCHE Dylan), SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : KOPEC Freddy.



CS/11-07-2022/N°2

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2023-2027**

APPROBATION DE LA CANDIDATURE DU PETR **AU PROGRAMME LEADER 2023-2027**

Le président, Didier CHEMINOT, rappelle que le PETR du Pays Graylois porte pour la première fois une candidature au titre du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Pour cette nouvelle programmation 2023-2027, la candidature a été élaborée par un travail de mobilisation des élus et des acteurs locaux.

Intitulée « Le Pays Graylois, terre de transitions », la stratégie locale de développement se décline en quatre axes d'interventions :

- AXE 1 - Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant sa transition écologique, et énergétique (axe obligatoire),
- AXE 2 - Développer l'économie de proximité,
- AXE 3 - Améliorer l'attractivité du territoire, en garantissant un socle commun de services aux citoyens,
- AXE 4 - Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative.

Sont ensuite présentés et soumis à l'approbation du comité syndical, le graphe d'objectifs, la maquette financière et les modalités de fonctionnement du futur Groupe d'Action Local (dont la composition prévisionnelle du comité de programmation).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- valide l'ensemble des éléments du dossier de candidature présentés,
- approuve la candidature du PETR et autorise le président du PETR à déposer un dossier auprès de la Région BFC, autorité de gestion du fonds LEADER,
- s'engage, si le PETR est lauréat, à devenir Groupe d'Action Locale (GAL) et à mettre en œuvre la stratégie LEADER définie dans la candidature présentée,
- s'engage, si le PETR est lauréat, à recruter le personnel nécessaire à l'animation, à la gestion, au suivi et à l'évaluation du programme 2023-2027,
- autorise le président (ou son représentant) à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20220711-CS-11072022-N02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2022

Affichage : 25/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Didier CHEMINOT
Président

